

Visite de la Sorbonne et du Tribunal de Commerce de Paris

Par Dominique HORRIERE

43 personnes sont présentes rue des Ecoles devant la **Sorbonne** pour la visite du Palais académique en Sorbonne, lieu de prestige et d'excellence universitaire, ce **jeudi 21 mars 2013** matin. Notre guide, Yann Cornec, nous fait entrer dans un vaste hall divisé en deux galeries : celle des Lettres illustrée par la statue d'Homère et celle des Sciences illustrée par la statue d'Archimède. Sur les piliers, des plaques de marbre rouge citent le nom des généreux donateurs à l'Université de Paris comme les Rockefeller ou les Rothschild. Le péristyle est accessible au premier étage par deux escaliers grandioses : l'un dit des sciences et l'autre des lettres. Il s'apparente avec ses colonnes cannelées à un temple grec. Tout autour du péristyle, de grandes toiles marouflées racontent l'histoire de la Sorbonne.



Histoire de la Sorbonne

L'histoire de la Sorbonne débute au 13^e siècle lorsque Robert de Sorbon, théologien et chapelain de Saint-Louis, fonde en 1253 un collège de théologie afin d'y accueillir des étudiants pauvres. Grâce à des rentes octroyées par de généreux donateurs (dont Saint-Louis et sa mère Blanche de Castille), il achète des maisons sur la Montagne Sainte-Geneviève pour loger ces étudiants. Ainsi, naît « la maison Sorbonne ». Accueillant à la fois les riches et les pauvres, sans distinction d'origine géographique ou familiale, sur des critères d'excellence intellectuelle, le collège de Sorbon s'impose rapidement comme un établissement d'élite.

Une progression rapide du nombre d'étudiants (plus de 20 000) fait de Paris un grand centre culturel et scientifique en Europe. La création d'une bibliothèque de grande renommée, l'installation de la première imprimerie en 1469, la rénovation des bâtiments par Richelieu, la fermeture et la dissolution sous la révolution française des universités puis la réorganisation par Napoléon d'une université impériale (1806), l'ensemble de ces actions a participé à la renommée de la Sorbonne.

Ainsi, à partir de 1806, Napoléon réorganise l'ensemble du système d'enseignement supérieur français, et crée à Paris cinq facultés dont le but est de former les enseignants des établissements secondaires et des séminaires : les facultés des sciences, des lettres, de théologie, de droit et de médecine. La Sorbonne, disparue en tant que corps constitué durant la Révolution, devient alors le siège des trois

premières dès 1821, ainsi que du rectorat de l'Académie de Paris auquel est attachée la fonction, spécifique à Paris, de Grand Maître de l'Université. L'Université de Paris est finalement recrée en 1896 par regroupement des cinq facultés et la Sorbonne en devient le siège.

A la fin du 19^e siècle, la ville de Paris devient propriétaire de la Sorbonne. Entre 1885 et 1901, les constructions datant de Richelieu ont cédé la place à de nouveaux bâtiments construits (avec une structure Eiffel, c'est-à-dire, une structure métallique recouverte de brique puis de pierre) autour d'une Cour d'honneur redessinée, donnant sur la chapelle, seul témoin conservé de l'ancienne Sorbonne. Jules Ferry, le ministre de l'instruction publique, Octave Gréard, le vice-recteur de l'Académie de Paris de l'époque et l'architecte Nénot sont les grands acteurs de la construction de la nouvelle Sorbonne : tout d'abord au nord du bâtiment, le palais académique (que nous visitons et qui est la partie la plus prestigieuse) dont l'inauguration coïncide avec l'Exposition Universelle de 1889, puis la Faculté des Sciences, et enfin, après 1896, la Faculté des Lettres.

Siège du Rectorat d'académie et de la Chancellerie des Universités de Paris, elle abrite aujourd'hui plusieurs établissements d'enseignement supérieur de renommée internationale, ainsi que des laboratoires de recherche universitaire en pointe dans de multiples domaines ainsi que le rectorat de Paris. Les étudiants étrangers représentent encore une part importante de son campus.

Visite du lieu

Le péristyle mène aux salons de réceptions et au grand amphithéâtre. Ancienne salle du Conseil Académique, le Grand Salon est aujourd'hui une salle de réception où ont lieu des cérémonies officielles. Son plafond en caissons représente les écussons aux



armes des Villes françaises ayant un lycée en 1885. De là nous pénétrons dans la salle des Actes, où sont signés les actes officiels. Elle est aussi la salle de réunions des recteurs. Sur les murs sont accrochées les photographies des différents recteurs de l'académie de Paris qui se sont succédés depuis la Révolution française et sur des plaques de marbre s'égrènent leurs noms; parmi eux, deux femmes.

Voici le « Grand Amphithéâtre », inauguré en 1889 et classé monument historique en 1975. Réparti sur 2 niveaux, en gradins et tribunes dont une d'honneur, il a vu le jubilé de Pasteur, la première conférence de l'Unesco, le concours du meilleur ouvrier de France et la dictée de Pivot, puis le face à face télévisé de François Mitterrand et de Philippe Seguin sur le traité de Maastricht et aussi Mai 1968.

Maintenant de nombreuses manifestations culturelles y sont organisées. La toile gigantesque de Puvis de Chavannes (25,6 m x 4,5 m) évoque des symboles vivants des Lettres et de la Science, arts réunis autour de la Sorbonne. Des



statues de Robert de Sorbon, Descartes, Pascal, Lavoisier et de grands médaillons représentant le droit et la médecine viennent compléter par de remarquables représentations l'aspect imposant de ce lieu.

Notre visite se termine par la cour d'honneur où est évoquée la première chapelle (1326) par un repérage au sol. Dans la nouvelle chapelle on peut voir un orgue de Dallery, quelques peintures et le tombeau de Richelieu. En effet, en 1622, Richelieu, devenu proviseur de ce collège, a choisi d'être inhumé ici. A sa mort, en 1642, il est donc enterré dans le caveau de la chapelle, en-dessous de ce mausolée monumental, en marbre de carrare (1694), commandé par sa nièce, la duchesse d'Aiguillon et réalisé par François Girardon, le sculpteur du Grand Versailles. A la



Révolution, La Sorbonne et la chapelle sont pillés, les tombeaux du Cardinal et de sa famille sont profanés. Les assaillants décapitent Richelieu et se débarrassent du corps mais quelqu'un subtilise la tête. Elle sera retrouvée chez un prêtre à Saint-Brieuc des années plus tard et ne reprendra sa place à la Sorbonne qu'en 1866.

Très bon déjeuner au **restaurant La Bouteille d'Or**, quai de Montebello à Paris 5^e : salle privée au premier étage avec vue sur Notre-Dame.

L'après-midi, rendez-vous à 15h devant le métro Cité pour une visite du **Palais du Tribunal de commerce de Paris**. Deux guides des Monuments nationaux doivent nous faire cette visite, chacun avec un groupe (de taille différente comme convenu). Le premier prend celui conduit par Marcelle, le second le groupe de Dominique. Ce compte-rendu concerne cette seconde visite.

Histoire de l'île de la Cité

Une première partie de la visite se fait à l'extérieur avec notamment l'histoire de la transformation de l'île de la Cité voulue par Napoléon III et réalisée par Haussmann. Ce fut la plus grande mutation de l'île depuis le Moyen Âge : on rase toute la partie comprise entre le Palais de Justice et la cathédrale Notre-Dame, de même que l'est du chevet. Des centaines de maisons et de nombreuses petites églises disparurent. On édifia, sur l'emplacement laissé libre, la caserne de la Cité, devenue préfecture de police, et le tribunal de commerce. On fit de nouvelles voies comme le boulevard du Palais qui délimite la frontière entre le 1er arrondissement (coté ouest avec le Palais de justice) et le 4e arrondissement (coté est avec notamment le Tribunal et la cathédrale) de cette île.

Histoire du Palais du tribunal de commerce

Le Palais est situé sur le quai de Corse au nord de l'île, à l'ouest du marché aux fleurs. Il a été édifié dans les années 1860, sur les plans de l'architecte Antoine-Nicolas Bailly (1810-1892), sur ordre de Napoléon III. Son emplacement était autrefois occupé par l'église Saint-Barthélemy, créée au 5^e siècle pour être, du 9^e au 15^e siècle, la paroisse du Palais royal, sis à l'emplacement actuel du Palais de Justice. L'église fut détruite en 1791. Elle fut remplacée par un théâtre puis devint en 1810 le bal du Prado, cher aux étudiants, lui-même démoli en 1858 pour laisser la place au bâtiment actuel. Heureusement le Palais a été épargné par les incendies de 1871 pendant la Commune.

Description architecturale du Palais

Nous admirons les façades du Palais, surtout celles des côtés sud et nord avec leurs mascarons. De la façade nord nous apercevons la coupole octogonale qui couronne le bâtiment de forme quadrilatère comportant quatre niveaux. Afin d'assurer une perspective harmonieuse, Haussmann voulut que ce dôme, souvenir italien cher à Napoléon III, soit situé dans l'axe du boulevard de Sébastopol tracé sur la rive droite de Paris.



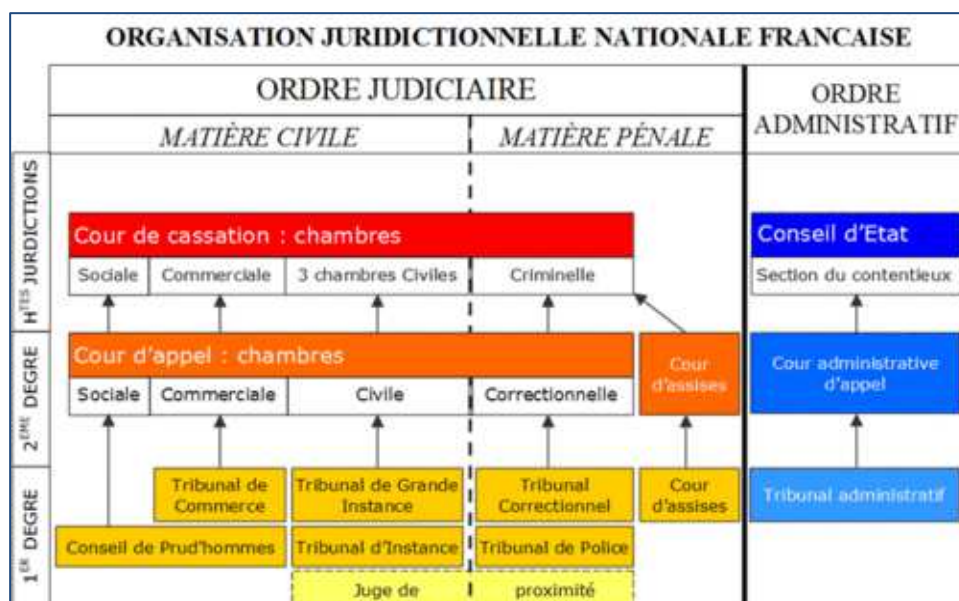
Fonctionnement du tribunal de commerce

L'explication du fonctionnement de ce tribunal permettra pour mieux appréhender la présente visite.

Le terme "juridiction" a plusieurs sens. Il désigne un organisme public, institué pour rendre la justice et trancher les litiges qui sont déférés. Il s'utilise pour les juridictions

spéciales comme le Conseil de Prud'hommes ou en l'occurrence, le Tribunal de commerce... On parle aussi de juridiction d'un tribunal ou d'un juge qui est le domaine et l'étendue géographique sur laquelle il est compétent. Enfin une juridiction est aussi l'ensemble des tribunaux de même nature ou de même degré hiérarchique.

Le tribunal de commerce (nom donné par la loi des 16 et 24 août 1790- autrefois juridiction consulaire) est une juridiction judiciaire du premier degré spécialisée dans le jugement des litiges entre commerçants : "premier degré" signifiant que ce tribunal est le premier organisme qui juge une affaire. Le tableau suivant montre l'organisation juridictionnelle en France.



Les juridictions consulaires remontent à la fin du Moyen Age et sont les seuls éléments de l'organisation judiciaire de l'Ancien Régime à ne pas avoir été supprimés durant la Révolution. Cette appellation de «juridiction consulaire » trouve ses origines en Italie. En effet, à la chute de l'Empire romain, de nombreuses corporations se constituèrent dans la péninsule avec, à leur tête, des «consuls », élus par la collectivité des marchands.

Le tribunal de commerce est compétent en matière de litiges entre commerçants, entre banques ou entre ces 2 groupes, ainsi que de contestations entre sociétés commerciales. Il traite également des difficultés des entreprises, ou des procédures collectives (sauvegarde et redressement judiciaire, pouvant aller à la liquidation). Le tribunal de commerce a aussi mission de promouvoir les modes amiables de règlement des conflits, conciliation judiciaire ou médiation.

Enfin, le tribunal de commerce contrôle le registre du commerce et des sociétés.

Des règles particulières existent lorsqu'une des parties n'est pas un commerçant mais un particulier.

Le tribunal de commerce est composé de juges qui ne sont pas des professionnels mais des bénévoles élus par des commerçants. Cette juridiction de Paris est dirigée par un président élu par ses pairs pour une durée de 4 ans, et composée de 173 juges tous issus du monde des affaires et nommés pour 2 ans par le suffrage universel des commerçants domiciliés et patentés dans le département de la Seine. Les juges sont assistés dans leur mission par le greffe du tribunal de commerce, qui est un organe du tribunal ayant notamment la charge de réceptionner les demandes en justice. Ces greffiers sont des officiers nommés par le garde des sceaux.

Visite de l'intérieur du Palais

Nous entrons par la façade nord et découvrons un grand vestibule qui donne sur un escalier d'honneur, monument classé, à double révolution. Comme souvent au 19^e siècle, la décoration générale du Palais a un caractère allégorique. Ici il dépeint l'activité de la Juridiction Consulaire par les quatre statues de femmes assises situées dans les niches qui représentent le commerce maritime, le commerce terrestre, l'art mécanique et l'art industriel.

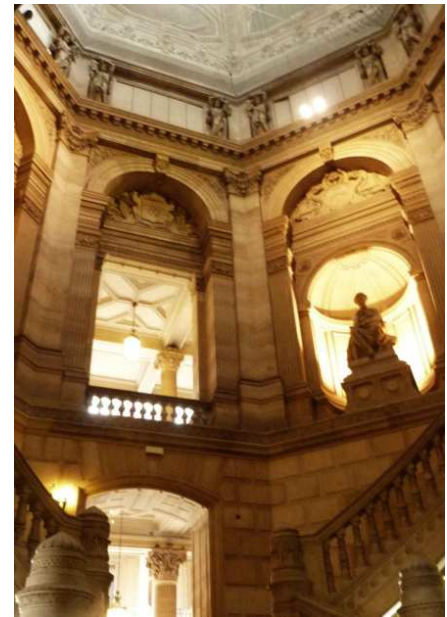
Cet escalier donne sur une salle des Pas Perdus dont le plafond porte quatre dates :

- 1563 : Création de Juridictions consulaires, par l'édit de Charles IX sur une suggestion de Michel de l'Hospital (1504-1573), son chancelier,
- 1673 : Ordonnance sur le Commerce, première codification des règles du commerce mise en place par Jean Baptiste Colbert (1619-1683), Contrôleur Général des Finances de Louis XIV,
- 1807 : Publication du Code de Commerce.
- 1865 : Achèvement du nouveau Palais du Tribunal.

Puis entrée dans la grande Salle d'Audience où se tiennent les audiences de



contentieux général. Sur le mur, derrière l'estrade des magistrats, deux bustes en marbre de Michel de l'Hospital et de Colbert, ayant contribué à l'évolution du Tribunal de Commerce. Derrière un pilier, un buste en marbre du Président Derville (1848-1925) qui s'attacha surtout à faciliter



l'accès aux audiences des personnes se présentant elles mêmes, grâce à un "délibéré immédiat".

Ensuite nous découvrons les « coulisses » du tribunal réservées aux magistrats : chambre du conseil avec des robes de magistrats pendues à des cintres, couloir de la présidence orné de plaques où sont gravés les noms des juges depuis 1564, cercle des magistrats, bibliothèque et cabinets de délibéré.

Puis dans la seconde salle d'audience, nous admirons une grande tapisserie d'Aubusson représentant le génie des Arts, des Sciences et des Lettres pendant la Renaissance.

Nous terminons la visite par le grand atrium intérieur servant de communication entre les différentes parties du bâtiment.



Journée très intéressante où nous avons découvert des lieux peu connus de nos adhérents.